

Œuvres sociales du bâtiment : un véritable coup d'opportunistes

Paris, le 12 juillet 2024 - Le dispositif des Œuvres Sociales du BTP en Île-de-France a pour principe fondateur d'apporter à la totalité des salariés un service efficient et de qualité en matière d'activités sociales et culturelles, constituant un outil fort de fidélisation des salariés et contribuant à favoriser l'image de la marque « employeur » de la profession. La CAPEB Île-de-France perpétue cet esprit au sein de l'organisme gestionnaire qu'est l'APAS-BTP.

Dans un récent communiqué, les FFB franciliennes se targuent d'avoir (enfin) pris toute la mesure de l'importance d'un traitement équitable pour TOUS les salariés du Bâtiment et des Travaux Publics d'Île-de-France. Cette « soudaine » prise de conscience est encore une fois la démonstration du véritable opportunisme dont font preuve les dirigeants de cette organisation.

En effet, seule une des catégories de salariés du Bâtiment, à savoir les ouvriers des entreprises de plus de 10 salariés (sauf pour ceux dont les entreprises sont adhérentes à la CAPEB), ne bénéficient plus de ses œuvres sociales depuis le 1er décembre 2022 suite à une rupture de négociation de la part de ces mêmes FFB franciliennes.

Sidney HUE, Responsable de la Commission des Affaires Sociales de la CAPEB Île-de-France, déclare : « C'est dommage que les FFB franciliennes aient mis près de 2 ans à rejoindre ce que revendique et porte la CAPEB Île-de-France. Tout autant dommageable puisque ce texte est juridiquement inapplicable ! ». Un gâchis qui vient s'accumuler aux incertitudes conjoncturelles et politiques qui pèsent actuellement sur la Profession et qui l'oblige à renforcer sa solidarité.

Aussi, la CAPEB Île-de-France invite une nouvelle fois les FFB franciliennes à signer les accords conclus le 27 avril 2023 pour enfin concrétiser unanimement la volonté des employeurs des branches du Bâtiment à financer le dispositif des Œuvres Sociales en faveur de tous les salariés franciliens du Bâtiment et de leurs familles.

Le Président de la CAPEB Île-de-France, Antony HADJIPANAYOTOU, rappelle ainsi « qu'il est de la responsabilité de tous les partenaires sociaux (employeurs et salariés) d'être à la recherche de ce qui peut améliorer le sort de nos familles et le bien-être de la profession ».

Heureusement, sans attendre le retour au bon sens, chaque entreprise peut, si elle le souhaite, (re)donner ses droits à chaque salarié en cotisant volontairement auprès de l'APAS-BTP, l'unique organisme paritaire en charge de la gestion et des prestations au bénéfice des entreprises du Bâtiment et de leurs salariés.

À propos de la CAPEB régionale Île-de-France

La CAPEB Régionale Île-de-France est l'organisation professionnelle représentative des 58 832 entreprises artisanales du bâtiment d'Île-de-France. La CAPEB régionale Île-de-France est une structure de représentation, d'action et de mise en commun de moyens, mise en place par les

CAPEB départementales franciliennes.

Indépendante de la puissance publique, la CAPEB Régionale Ile-de-France mène des missions d'intérêt général et se mobilise chaque jour pour promouvoir, défendre, représenter les intérêts économiques, sociaux et moraux des entreprises artisanales de notre région. Elle représente toutes les entreprises artisanales du bâtiment devant les instances de concertation et de décision régionales et en particulier devant les pouvoirs publics.

La formation, clé de voûte du développement des petites entreprises est au cœur de son action. La CAPEB Régionale Ile-de-France contribue à la définition de la politique de la formation professionnelle et d'apprentissage de l'artisanat du bâtiment francilien.

Par ailleurs, en partenariat avec les CFA et les artisans d'Ile-de-France, elle sensibilise et informe les jeunes sur les métiers de l'artisanat du bâtiment, et la voie d'excellence pour y parvenir : l'apprentissage.